N°DCA-2023-010

- Membres théoriques :

20

- Membres en exercice :

20

- Membres présents :

15

- Pouvoir :

- Votants : 15

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS



EXTRAIT DES DELIBERATIONS



CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SDIS DE LA SEINE-MARITIME, LA COMMUNE DE LE GRAND-QUEVILLY, LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME – RECONSTRUCTION DU CIS LE GRAND-QUEVILLY CIS DE TYPE D

Le 09 mars 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER. MM. Nicolas BERTRAND, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Pierre AUBRY, Jean-Michel MAUGER.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Commandant Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOUR.

III. Membre de droit:

M. Pascal VION, Sous-Préfet de Dieppe, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoir:

Monsieur Olivier BUREAUX à Monsieur Gérard COLIN.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Louisa COUPPEY, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée. MM. Olivier BUREAUX, Guillaume COUTEY - représenté, Julien DEMAZURE, Florent SAINT-MARTIN, le Capitaine Nicolas VACLE - représenté, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le	Adapter le patrimoine
	patrimoine du Sdis	Optimiser la gestion financière du
		patrimoine

* *

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- le Comité de pilotage du 04 mai 2021 traitant notamment du schéma immobilier des centres d'incendies et de secours du territoire de la Métropole Rouen Normandie
- la délibération DCA-2022-004 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) en date du 24 février 2022 portant sur la convention de partenariat entre le Sdis 76, la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour la réhabilitation, reconstruction ou construction des Cis du territoire.

* *

Au regard des enjeux d'optimisation de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours, un schéma d'évolution du maillage des Centres d'incendie et secours (Cis) sur le territoire de la Métropole de Rouen Normandie a été signé le 24 février 2022 au travers d'une convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76), la Métropole de Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime visant à :

- Améliorer la couverture des risques sur la Métropole de Rouen Normandie,
- Optimiser les investissements du Sdis 76 par des projets immobiliers efficients.

Par ailleurs, cette convention a permis d'identifier des opérations prioritaires de construction ou reconstruction, notamment le Cis de Le Grand Quevilly, actuellement inadapté au regard de son activité opérationnelle.

Le projet de convention de financement, joint en annexe, prévoit notamment le versement d'une subvention de la Métropole de Rouen Normandie et du Département de la Seine-Maritime à hauteur, chacun pour ce qui le concerne, de 20 % des dépenses prévisionnelles hors taxes des travaux.

Aussi, il vous est demandé:

- d'autoriser le Président à signer le projet de convention de financement entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, la Commune de Le Grand Quevilly, la Métropole de Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime.

* *

En tant que vice-président de la Métropole et maire de Le Grand-Quevilly, Monsieur Rouly décide de ne pas prendre part au vote.

*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230309-DCA-2023-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023 Affichage : 14/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER